

Qu'il plaise à Votre Excellence :

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill suivant :

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes pour le service public, de l'exercice expirant le 31 mars 1909 et le 31 mars 1910, que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.

Alors, après que le greffier de la Couronne en chancellerie eut lu le titre du bill, le greffier du Sénat, sur l'ordre de Son Excellence, a dit :—

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.

Après quoi il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de clore la première session du onzième Parlement par le discours suivant :—

*Honorables messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des communes.*

En mettant fin aux travaux de cette session, je vous remercie pour l'assiduité et la diligence que vous avez apportées à remplir les devoirs confiés à votre attention. Ce doit être une source de satisfaction pour vous d'avoir réussi à mener votre labeur à bonne fin dans un espace de temps comparativement court.

Il me fait plaisir d'observer que vous vous êtes occupés de quelques lois d'une grande importance.

En premier lieu, on doit remarquer l'amendement à la loi des chemins de fer en vertu de laquelle, grâce à l'action collective du gouvernement national, des autorités provinciales et municipales, unie à la coopération des chemins de fer, les passages à niveau devront graduellement disparaître en même temps que la menace constante à la vie et à la propriété publique.

Le prêt de dix millions de dollars à la compagnie de chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique assurera, sans doute, le parachèvement, durant la prochaine saison, de la section des prairies de la voie transcontinentale nationale et donnera aux provinces occidentales qui se développent si rapidement, un nou-

veau débouché concurrent du côté de la mer pour les moissons de l'année.

La loi qui place le département du Travail, organisé depuis quelques années, sous la responsabilité directe d'un ministre de la couronne, chargé exclusivement de son fonctionnement, répond à un désir souvent exprimé par les organisations ouvrières et est un pas nouveau sur le terrain d'une législation où le Canada occupe déjà une place importante.

La loi qui confie au secrétaire d'Etat une responsabilité spéciale en ce qui concerne les relations extérieures du Canada, facilitera l'expédition des affaires en rapport avec cette partie très importante du service public.

La résolution adoptée par la Chambre des communes à l'effet d'organiser une marine canadienne, destinée à coopérer avec la marine impériale, et à être en rapport intime avec elle, comporte la reconnaissance des devoirs qui incombent au Canada, comme nation, et comme membre de l'empire britannique. —

La situation financière de l'univers semble plus favorable qu'il y a quatre mois alors que j'ouvrais la session; bien que nous ayons certainement souffert moins que d'autres pays durant cette période de dépression générale, le prudence conseille cependant de pratiquer avec soin l'économie dans toutes les parties du service public.

*Messieurs de la Chambre des communes :*

Je vous remercie d'avoir voté les crédits nécessaires au service public.

*Honorables messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des communes.*

C'est avec l'espoir d'être écouté que je prie Dieu tout-puissant de continuer à répandre ses bénédictions sur notre pays; offrons-lui l'expression ardente de notre reconnaissance pour les faveurs signalées dont il nous a comblés.

L'Orateur du Sénat alors dit :

*Honorables messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des communes.*

C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général, que ce Parlement soit prorogé jusqu'à lundi, le 28<sup>e</sup> jour de juin prochain pour être tenu en ce lieu, et ce Parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'à lundi, le 28<sup>e</sup> jour de juin prochain.